

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 04 juillet 2024

n° 140-24 C

Objet : RS - Approbation du budget 2024 et du compte financier 2023 de Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT)

- date de convocation le 28 juin 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bellecombe-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 44

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Frédéric Bret
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 24

de Jimmy Båabåa à Gaëtan Pauchet - de Grégory Basin à Jean-Maurice Venturini - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Brigitte Bochaton à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Danièle Goddard - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Corinne Charles à Alain Caraco - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Alexandre Gennaro à Philippe Gamen - de Valentin Hachet à Michel Dyen - de Sabrina Haerincq à Christelle Favetta-Sieyes - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmis - de Josette Rémy à Vincent Boulnois - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Philippe Cordier - de Alain Thieffinat à Hervé Ferroud-Plattet - de Céline Vernaz à Alain Gaget - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

• conseillers excusés : 14

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Chantal Giorda - James Hallay - Max Joly - Laïla Karoui - Martine Lambert - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Alain Saurel - Bruno Stellian - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 04 juillet 2024

délibération n° 140-24 C

objet **RS - Approbation du budget 2024 et du compte financier 2023 de Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT)**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, en lien avec Pierre Brun, vice-président chargé des finances et Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, des moyens des services et de la commande publique, rappelle que conformément à l'article L. 133-8 et R. 133-16 du code du tourisme, le budget et le compte financier (c'est-à-dire les comptes de gestion et administratif réunis) de GCAT, délibérés par le comité de direction de GCAT respectivement les 20 mars et 11 juin 2024, doivent être soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

2023 a constitué une année de structuration pour GCAT concernant :

- la communication à travers le déploiement de la marque de destination Chambéry Montagnes,
- le renouvellement de la marque qualité tourisme,
- la progression des recettes propres et de la taxe de séjour,
- l'accompagnement des socio-professionnels.

Avec un budget de 3 116 k€ en fonctionnement et de 147 k€ en investissement, les orientations budgétaires 2024 confirment cette tendance et cette dynamique.

Pour rappel, la contribution annuelle de Grand Chambéry à GCAT s'élève à 1 587 k€ et le reversement de la taxe de séjour à environ 1 020 k€.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'agréer le compte financier 2023 et le budget primitif 2024 de l'EPIC (établissement public industriel et commercial) Grand Chambéry Alpes Tourisme

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L. 133-8 et R. 133-16,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

Vu la délibération n° 305 du 20 mars 2024 du comité de direction de Grand Chambéry Alpes Tourisme portant approbation du budget primitif 2024,

Vu les délibérations n° 309 et 310 du 11 juin 2024 du comité de direction de Grand Chambéry Alpes Tourisme portant approbation respectivement du compte de gestion et du compte administratif 2023,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2023/2027 entre Grand Chambéry et Grand Chambéry Alpes Tourisme,

Vu l'avis de la commission tourisme du 18 juin 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le budget primitif 2024 et le compte financier 2023 de Grand Chambéry Alpes Tourisme,

Article 2 : dit que la contribution 2024 de Grand Chambéry à destination de Grand Chambéry Alpes Tourisme est de 1 587 k€.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by several horizontal strokes and a vertical stroke, resembling the letters 'D' and 'T'.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **140-24 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation du budget 2024 et du compte financier 2023 de Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT)
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres délibérations ou décisions
Date de l'acte :	04 juillet 2024
Annexe(s) :	BP2024 GCAT, Compte administratif GCAT 2023, Compte Gestion GCAT 2023

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240704-lmc1H31717H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31717H1

Date de transmission en Préfecture :	05 juillet 2024
Date de réception en Préfecture :	05 juillet 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 05 juillet 2024